

MIEUCOOP

Report

1985-1986

SD
UUP

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 - KIGALI

Kigali, le 03/03/1986

Nº 0826 /15.06.02

→ SDB non classé

Milita Umuyobazi Uruburu
...W! Umu byinshi ko.....
....M.J.E.U.C.o.a.P.....

Milita,

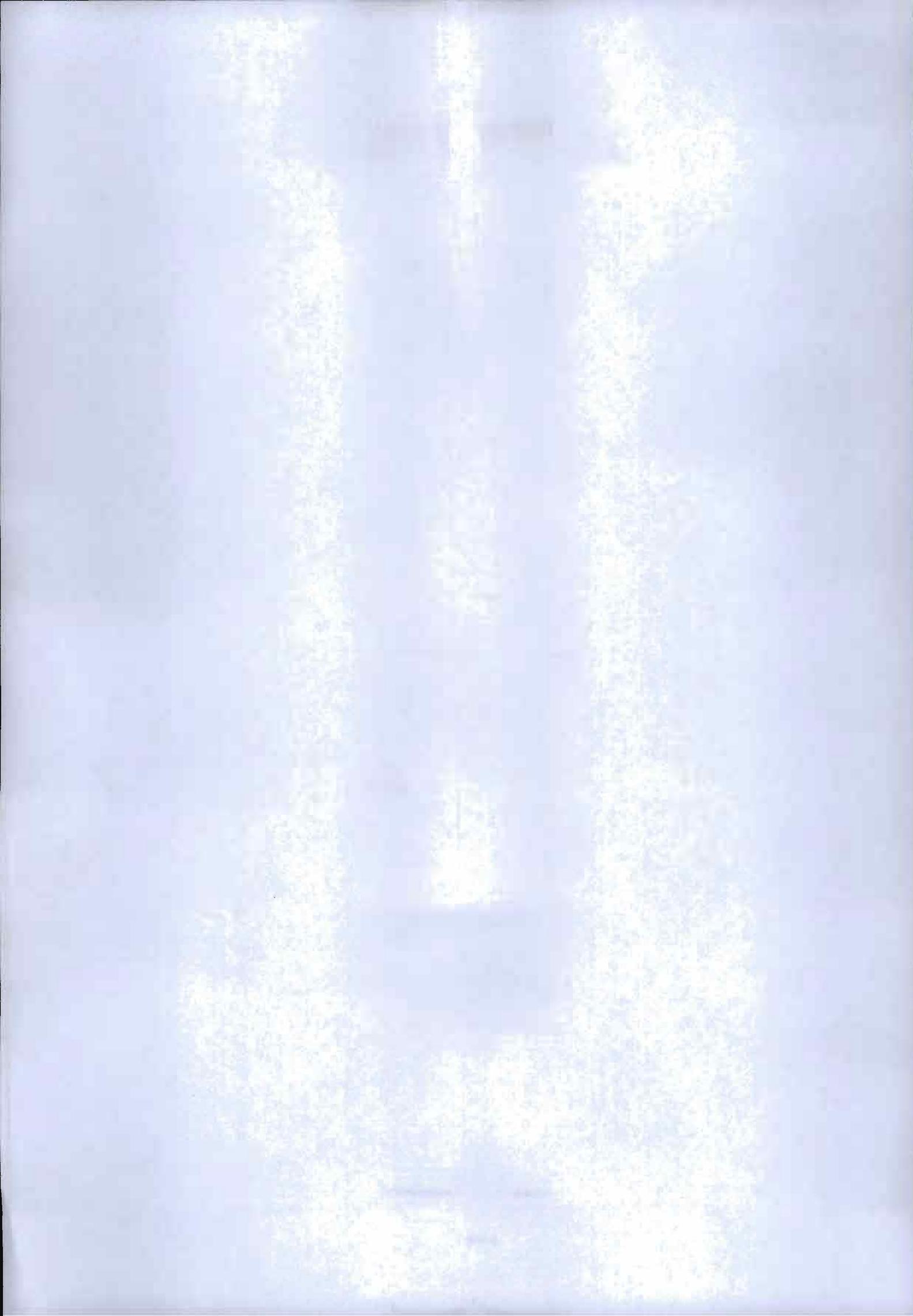
Hamwe n'iyi baruwa mboherereje raporo y'Inama ya gatatu y'Abayobozi b'Urubyiruko yabereye i Kigali kuva kw'italiki ya 24 kugeza ku ya 30 Werurwe 1985.

Ingingo zigiwe muli iyo nama n'imyanzuro yafashwe bigamije gushaka icyateza imbere urubyiruko rukiyumvisha uruhare rugomba kugira mu majyambere y'Igihugu.

Ministri w'Urubyiruko no
Gutsura za Konervative
NDINDILYIMANA Agusitini

Lt Col BEN.





REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 16 Dec. 1965

N° 4577/15.17

Madame HELGA BARRAUD
Programme d'Entraide UNESCO
7 place de Fontenoy
75700 PARIS
F R A N C E .

Madame,

Suite à vos entretiens avec Monsieur BAGOYI Joseph, fonctionnaire au sein de mon département, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une requête relative au matériel sportif dont il vous a déjà donné la facture pro-forma et dont le formulaire est annexé à la présente.

Je compte beaucoup sur votre collaboration pour aider la Jeunesse Rwandaise à s'épanouir et à participer toujours mieux au processus de développement.

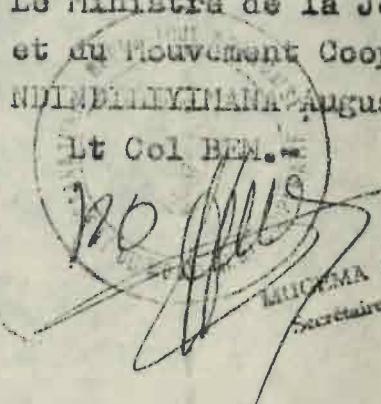
Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre de
l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
Scientifique
KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDIMBILYIMANA Augustin

Lt Col BEM...


Ndimbilyimana Augustin
Secrétaire Général

DEMANDE
de soutien au titre du
PROGRAMME D'ENTRAIDE DE L'UNESCO

Veuillez remplir et renvoyer le présent questionnaire à l'adresse suivante: Programme d'entraide de l'Unesco, Office de l'information du public, 7, Place de Fontenoy, 75700 PARIS, France. Il vous est loisible de porter sur une feuille séparée tous les renseignements que vous jugerez importants concernant le projet.

Nom de l'Organisation : MIEUCOOP
Nom du directeur du projet : MUHATHURUKUNDO NORBERT
Adresse : Bp 1044 KIGALI
KIGALI rue/Boîte postale
ville code postal RWANDA pays

1. Quel est le principal objectif de ce projet?
Mobilisation des Jeunes par le biais des sports et loisirs
 2. Date de lancement du projet : *1 Fév. 1986*
 3. Lieu d'exécution du projet : *Chef-lieu de chaque Préfecture et chaque Commune.*
Les ballons seront utilisés par les responsables locaux des jeunes pour animer les loisirs des jeunes après le travail
 4. Quelles sont les principales réalisations déjà accomplies au titre du projet?
Toutes les sous demandées le Ministère accorde des bâts aux préfectures et communes. Cette assistance s'avère insuffisante par rapport au nombre important de jeunes demandeurs de loisirs.

5. Quels sont les principaux types d'activités exécutées dans le cadre du projet?

Les jeunes appartiennent à des précoopératives agricole, d'élevage et d'artisanat.

6. Le projet bénéficie essentiellement aux membres :

d'une communauté urbaine d'une communauté rurale

7. Nombre de personnes à qui le projet profite directement :

..... 1.700.000 Jeunes de 10-24 ans
hommes/femmes (adultes) jeunes (moins de 18 ans) enfants (moins de 12 ans)

8. Effectif du personnel rémunéré : 30 Encadreurs Préfectoraux

Effectif du personnel bénévole : 143 Encadrants Communautaires

à plein temps à temps partiel

9. Quel type d'équipement disponible est-il utilisé dans le cadre du projet?

Pleines de jeux au chef lieu de chaque Préfecture et chaque Commune.

10. De quelle façon le projet est-il soutenu localement?

Les autorités locales, surtout au cours de l'ATJ ont redoublé d'efforts pour aider les jeunes à construire leur avenir dès maintenant. Elles soutiennent des activités de production des groupements des jeunes.

11. Quelle est la prochaine grande étape?

Nous devons faire au sorte que ces groupements deviennent des entreprises économiquement viables et pour encourager les jeunes en bres, nous organiserons pour et avec eux les loisirs après le tra

12. Enumérer dans l'ordre des priorités les éléments les plus nécessaires à l'exécution du projet et en évaluer le coût :

153 Ballons de football à 181 FF = 27.693 FF

40 Ballons de basket-ball à 194 FF = 7760 FF

40 Ballons de Volleyball à 146 FF = 5840 FF

41.293 FF

BAGOYI Joseph
Inspecteur Stagiaire
Institut National
d'Education Populaire
78160 MARLY LE ROI

Marly-le-Roi, le 17 Octobre 1985

FRANCE

Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif

N/Réf. : JB/MNT

KIGALI

RWANDA

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les 8 et 14 Octobre 1985, je me suis rendu à l'UNESCO pour mener des contacts utiles au RWANDA. Mesdames Helga BARRAUD et Anne WILLINGS-GRINDA ainsi que Monsieur Nikita DERGATCHEFF m'ont réservé un accueil très chaleureux. Nos entretiens ont porté sur les points suivants :

1°/ Requête de six projets que vous avez présentés au Directeur Général de l'UNESCO :

Sur ce point, la réponse donnée à Madame Helga BARRAUD par Monsieur P. VAGLIANI et dont une photocopie est ci-annexée, n'est pas réjouissante. Etant donné que Monsieur P. VAGLIANI se trouve à la Conférence Générale de l'UNESCO à SOFIA, ses collaborateurs immédiats Madame NGUYEN THI et Monsieur Malick M'BAYE m'ont signalé qu'ils n'étaient pas en mesure de préciser si nos projets pourraient être retenus dans la prochaine programmation de l'aide de l'UNESCO.

D'après Monsieur Marc SIMON, les projets non financés ne seront pas reconduits automatiquement. Il a suggéré que vous soumettiez rapidement à la Commission Nationale de l'UNESCO tout au plus deux projets prioritaires.

2°/ Demande d'aide en matériel de sport

Monsieur Nikita DERGATCHEFF m'a signalé que notre pays a déjà bénéficié d'une aide du FIDEPS.

Vu que Madame Helga BARRAUD est disposée à nous octroyer un petit financement dans le cadre du programme d'entraide, j'ai dû solliciter l'aval de Monsieur Kikita DERGATCHEFF pour que cette aide soit destinée à l'achat de matériel de sport. Il m'a rassuré de son soutien et souhaiterait que le matériel pour le développement du sport féminin soit pris en compte lors de l'établissement de nos besoins.

.../

1...

L'aide sollicitée doit vous permettre de réunir les jeunes, les sensibiliser et les mobiliser dans des actions de production. Le sport est un facteur de santé mais aussi et surtout un élément moteur dans l'éducation et l'épanouissement de notre jeunesse.

Votre requête devra être adressée directement à :

- Madame Helga BARRAUD
Programme d'Entraide UNESCO
7 place de Fontenoy
75700 PARIS (FRANCE)

Je joins à la présente un formulaire à lui retourner dûment complété, accompagné d'une note détaillée spécifiant les buts à atteindre, la liste des bénéficiaires et le mode de gestion de l'équipement sportif. Si cette expérience donne de bons résultats, nous pourrons espérer un autre financement par la suite.

Afin de pouvoir concrétiser nos besoins, j'ai demandé à ADIDAS de m'envoyer une facture pro-format (photocopie ci-jointe) au prix préférentiel de l'usine. Cela m'a permis en date du 14 Octobre 1985 de soumettre pour approbation, deux propositions à Madame Helga BARRAUD. Elle a retenu la moins coûteuse à savoir :

- 1 ballon de football par Commune
- 1 ballon de football par Préfecture
- 40 ballons de basket-ball
- 40 ballons de volley-ball

ESTIMATION DU COUT DE LA REQUETE :

ARTICLE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE F.F.	PRIX TOTAL F.F.
. Ballon de football	153	181	27 693
. Ballon de basket-ball	40	194	7 760
. Ballon de volley-ball	40	146	5 840
<u>TOTAL GENERAL</u>			<u>41 293</u>

* Soit l'équivalent de 5 161,625 DOLLARS USA

* au taux de 1 dollar = 8 F.F

Tout ce matériel sera livré par ADIDAS à l'Ambassade du RWANDA à Paris, qui se chargera de vous le faire parvenir.

.../

1...

3° / Crédation de Clubs UNESCO au RWANDA

En date du 14 Octobre 1985, mon entretien avec Madame Anne WILLINGS-GRINDA a porté sur les possibilités de création des Clubs UNESCO au RWANDA.

Les Clubs UNESCO sont des groupements de personnes de tous âges, de tous horizons socio-professionnels, qui partagent l'idéal de l'UNESCO, cherchent à le faire connaître et s'associent à l'œuvre de l'Organisation internationale en entreprenant des activités inspirées directement de celles de l'UNESCO.

Les buts des Clubs UNESCO sont ceux de l'Organisation elle-même tels que les énonce son Acte Constitutif : contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

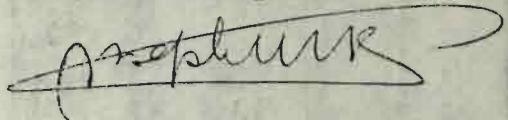
Le mouvement des Clubs UNESCO s'est étendu progressivement dans le monde jusqu'à dépasser, en 1983, 2 500 Clubs répartis dans plus de quatre-vingts pays représentant les diverses régions : Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Asie, Etats Arabes, Europe et Amérique du Nord, et leur nombre ne cesse de s'accroître.

Les Clubs UNESCO existent notamment au ZAIRE et viennent d'être créés au BURUNDI.

J'ai demandé à Madame Anne WILLINGS-GRINDA de m'envoyer au RWANDA une documentation suffisante à distribuer pour susciter la création des Clubs UNESCO chez nous. Ce travail se fera en accord avec le Président de la Commission Nationale de l'UNESCO.

Dans l'espoir d'une suite urgente, je vous prie d'agrémenter, Militant Ministre, l'assurance de ma très haute considération et de mes sentiments très dévoués.

Joseph BAGOYI
Inspecteur Stagiaire



P.J. : 1 photocopie de facture ADIDAS

BACONI Joseph
Inspecteur Stagiaire
Institut National
d'Education Populaire
78160 MARLY-LE-ROI

Marly-le-Roi, le 17 Octobre 1985

N/Réf. : JB/MNT

Monsieur l'Ambassadeur
de la République Rwandaise

70 boulevard de Courcelles
75017 PARIS

Monsieur l'ambassadeur,

Référence faite à votre lettre n° AF/0605/6/1/CAB du 2 Octobre 1985, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports du Nord-Pas-de-Calais m'a accordé 5 ballons de football. J'irai les chercher le jeudi 17 Octobre 1985 pour vous les remettre.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Nord a déjà passé la commande de 50 ballons de football et ils seront disponibles à la fin du mois d'Octobre 1985. Etant donné que mon retour au RWANDA est prévu le lundi 28 Octobre 1985 et vu que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Nord n'est pas en mesure de vous les faire parvenir, je vous prie de prendre vos dispositions pour récupérer cette aide à l'adresse suivante :

- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DU NORD
74 rue des Arts - 59044 LILLE CEDEX
Tél. 16 (20) 55.61.70
A l'attention de Monsieur R. DECONINCK

En ce qui concerne la documentation, elle a été bien spécifiée dans la lettre n° 3386/15-00 du 13 Septembre 1985 du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et dont une photocopie est ci-jointe. L'Association Guy VIENNE-AMITIE-AFRIQUE vous enverra toute la documentation sollicitée.

Enfin, il faudra aussi envisager l'acheminement de l'aide de l'UNESCO telle que reprise dans ma lettre adressée au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et dont une copie vous est réservée.

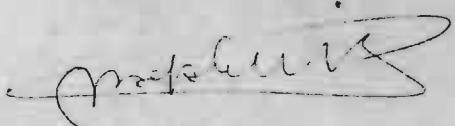
.../

/...

Je vous envoie la photocopie de la lettre de la Société ADIDAS afin de lui transmettre une attestation certifiant que le matériel sportif qui vous sera livré est destiné à l'exportation. Cela nous permettra de bénéficier de l'exemption de T.V.A.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération et de mes sentiments très dévoués.

Joseph BAGOYI
Inspecteur Stagiaire



P.J. : Copie de la lettre adressée à
Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif (RWANDA)
en date du 17 Octobre 1985.

Copie de la lettre de la
Société ADIDAS.

Kigali, le 18/12/1985

Objet : Stat d'avancement de mes initiatives entreprises au cours de mon séjour en France.

Note à Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

1. La convention d'aide dentaire signée à Paris par notre Ambassadeur en mars dernier vient d'être ratifiée par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération lors de sa dernière mission en France.
Il a fallu déployer toutes mes énergies pour faire comprendre le bien-fondé de l'action de L'AIDE ODONTOLOGIQUE INTERNATIONALE. ... J'avais même été convoqué à la Présidence de la République pour donner des éclaircissements sur l'origine de cette convention qui connaissait une sorte d'impasse.
2. Je vous transmets pour information la réponse du Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal à propos du Projet de Jumelage - Coopération . De retour en France en février prochain, je compte essayer de faire aboutir ce projet en étroite collaboration avec notre Ambassade à Paris.
3. Je vous remercie de vos correspondances N°3316/15.00 et N°5580/15.00 respectivement du 6 et 13 septembre 1985.
J'aimerais savoir si l'aide promise par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports du Nord-Pas-de-Calais (144, rue Nationale 59000 Lille France), le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Nord (74, rue des Arts 59044 Lille CEDEX France) ainsi que l'Association GUY ITALIE AFRIQUE vous est parvenue par le canal de notre Ambassade à Paris. Les assurances m'avaient été données à ce sujet par toutes les parties concernées.
Je vous signale que le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports du Nord-Pas-de-Calais m'a promis en date du 21 octobre 1985 lors de notre entretien que l'année prochaine votre Département pourra bénéficier d'une aide en matériel de sport d'une façon substantielle. En plus de la contribution de ses services, il envisage de sensibiliser les ligues et le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'obtention d'une aide plus accrue.

.../...

Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Nord qui m'a également reçu le lundi 21 octobre 1985 souhaiterait que votre Département ait des relations privilégiées avec ses services (soutien matériel, échange d'information, organisation d'une mission d'étude sur la Jeunesse ou les Sports à votre demande avec le concours du Ministère français de la Jeunesse et des Sports).

Je vous proposerais d'engager une correspondance avec le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports du Nord-Pas-de-Calais et le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Nord pour les inciter à tenir leur engagement et à nouer des relations de coopération et d'information avec votre Ministère.

4. En date du 23 octobre 1985, contacts avec Monsieur François COURSIN, Secrétaire Général de la Ligue Internationale de l'Enseignement, de l'Education et de la Culture Populaire - Secrétaire Général Adjoint de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, entouré de ses plus proches collaborateurs, à savoir Madame Jeanine THOMAS - FONTAINE, Chargée de Mission et Monsieur Roland BTACHE, Responsable du secteur "Tiers - Monde".

Les discussions ont eu lieu au siège de la Ligue Internationale, 3 rue Fécamier 75007 PARIS et ont porté sur l'assistance que pourrait nous apporter cette Association. Pour commencer, il sera question de l'envoi d'un matériel de sport par le canal de notre Ambassade à Paris. La ligue Internationale pourrait étudier tout projet sans doute modeste portant sur la fourniture d'une documentation sur les métiers pratiqués dans nos centres de formation ou l'acquisition d'un matériel didactique.

La ligue Internationale souhaiterait entrer en relation avec les Etablissements d'enseignement scolaire ou d'éducation populaire afin de favoriser un échange d'expériences et la création d'une sorte de ligue rwandaise de l'Enseignement et de l'Education Permanente. Le MIJEUCOOP, le MINEPRISEC, le MINESUPRES, le MINIFOP, le MININTER et le MINISAPASO pourraient proposer à la ligue Internationale, chacun en ce qui le concerne, tout au plus cinq centres ou établissements pour préparer le terrain. Il va sans dire qu'une aide pourrait leur être octroyée par la suite.

5. Je vous remercie d'avoir donné une suite nécessaire à ma lettre du 17/10/1985.

Le soutien promis par Madame Helga BARRAUD vous parviendra par le canal de notre Ambassade à Paris.

En ce qui concerne la création des clubs UNESCO, Monsieur MUTABAZI Samuel, Responsable du service de la commission Nationale de l'UNESCO est disposé à recevoir une liste de Mouvements et Associations de Jeunesse sérieux pour les proposer à Madame Anne WILLIAMS-CRINDA. Toutefois avant leur recommandation, il souhaiterait visiter leurs réalisations sur le terrain en compagnie d'un agent de votre Ministère. J'ai déjà prévenu Madame MUKABURASA Spéciose pour entrer en contact avec Monsieur MUTABAZI Samuel afin d'activer l'aboutissement rapide de ce dossier.

.../...

6. Je voudrais enfin vous dire mon souhait de bénéficié d'une bourse de stage de l'UNESCO pour une durée de 4 à 6 mois après ma formation d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à l'Institut National d'Education Populaire de Marly-le-Roi.

L'Institut National d'Education Populaire serait disposé à concevoir et à organiser de concert avec l'UNESCO un programme de formation et de rencontres dans le domaine de la communication et des médias. Ce stage constituerait pour moi un heureux approfondissement de la simple information qui nous sera faite certainement en juin 1986 où doit expirer ma bourse.

Pour votre information plus détaillée, je joins à la présente ma lettre du 1er octobre 1985 et celle du Directeur de notre Institut datée du 3 octobre 1985 adressées à la Directrice du Centre International des Etudiants et Stagiaires et dont la suite n'est toujours pas connue.

C'est pour cette raison que j'ai été à l'UNESCO pour savoir comment introduire ma requête et tenter ainsi ma chance en deux endroits. Il m'a été notifié que ma demande de bourse devra être transmise à l'UNESCO rapidement par le canal de la Commission Nationale de l'UNESCO.

Avant de vous demander votre feu vert et votre s/ouvert, j'ai été au MINESUPRES, au MINIFOP et à la Commission Nationale de l'UNESCO pour connaître leurs réactions. Les services concernés m'ont laissé entendre qu'il n'y avait aucun problème à solliciter cette bourse de perfectionnement. Il m'a été conseillé d'écrire au MINESUPRES sous votre couverture et de fournir mon curriculum vitae.

N.B. Le stage dans le domaine de la communication et des médias me permettra d'étudier aussi comment lancer au retour, la rédaction du bulletin de la Jeunesse, dont la réalisation reste encore en gestation.

Monsieur le Ministre, je vous saurais gré de bien vouloir m'accorder deux choses:

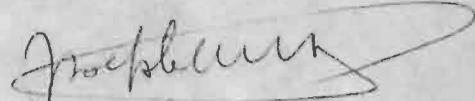
- a) Une attestation m'autorisant à poursuivre ma formation dans le domaine de la communication et des médias, immédiatement après ma formation d'inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Elle sera présentée à qui de droit.
- b) Votre autorisation pour préparer à votre signature une lettre présentant ma candidature au MINESUPRES ou alors une lettre à signer s/ouvert.

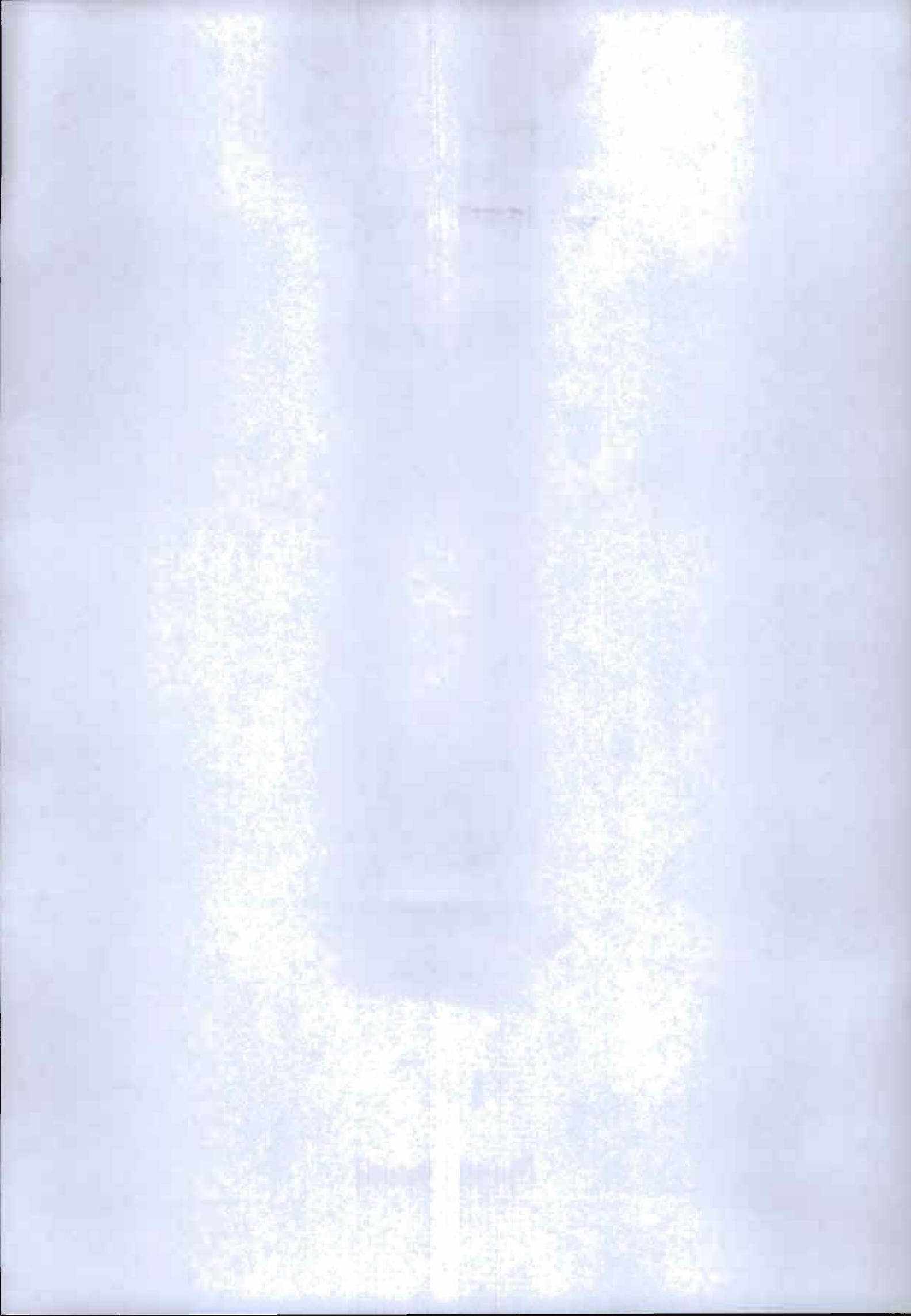
Tel est le résultat de tous mes contacts.

Kigali, le 18 Décembre 1985

BAGOYI Joseph

Inspecteur stagiaire de la
Jeunesse et des Sports.-





7

LYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION NON FORMELLE ET PLACE DU
STERE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF DANS L'EDUCATION POPULAIRE.

Sur 100.000 jeunes qui accèdent chaque année sur le marché de l'emploi, presque 50% sont analphabètes, 2% ont une formation professionnelle en générale de niveau secondaire ou supérieur et 1% sont des lauréats des CERAI et des centres de formation des jeunes.

C'est dire que la grande majorité (97%) de ces jeunes constitue une main-d'œuvre en quête d'emploi, sans qualification technique ou professionnelle.

Les conséquences d'une telle situation sont nombreuses et leurs effets pervers sur le développement national deviennent de plus en plus inquiétants. La majorité des jeunes qui entrent dans la catégorie de la population active ne sont pas à mesure de bénéficier de l'information écrite sur la vie économique, sociale et culturelle faute de la formation élémentaire de base en lecture, en écriture et en calcul. L'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois productifs est telle que certains secteurs d'activités économiques manquent de main d'œuvre qualifiée alors qu'il existe un chômage déguisé en milieu rural. En effet, tous ces jeunes, faute de qualification professionnelle, sont amenés à se réfugier dans les activités agricoles alors que les terres cultivables se raréfient de plus en plus. Ainsi 30% de la population en majorité des jeunes sont soit inemployés, soit sous employés. Les jeunes ont une faible productivité faute de formation appropriée, ce qui ne leur permet pas de contribuer de façon appréciable à l'augmentation de la production nationale.

Tous ces problèmes n'ont pas échappé au regard des plus hautes autorités et instances de notre pays qui ont mis en œuvre des programmes de formation et d'encadrement des jeunes non scolarisés et déscolarisés de façon à les faire participer au processus de développement national.

Dans son message à l'occasion du Nouvel an 1985, le Chef de l'Etat a notamment souligné la nécessité de son Gouvernement de s'occuper de la formation et de l'encadrement des jeunes en ces termes: "s'agissant plus particulièrement de la jeunesse rwandaise, je voudrais rappeler que ces problèmes n'ont jamais cessé de préoccupé notre pays.

Mon Gouvernement s'en soucie d'autant plus que cette catégorie de la population représente plus de 50% des rwandais et qu'elle est confrontée à des problèmes aigus de formation, d'encadrement et de production".

S'adressant notamment à tous les concernés, il les a invité à s'occuper de la formation et de l'encadrement des jeunes non scolarisés et déscolarisés.

Il a déclaré à cette occasion : « J'invite plus particulièrement les parents, les autorités communales, les organisations des jeunes et les différents services techniques intéressés par les activités de production par la culture et les sports pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducation, d'encadrement administratif et technique en inscrivant leurs actions dans des perspectives à long terme de lutte contre le sans emploi, l'analphabétisme et la délinquance. Les jeunes d'aujourd'hui sont les responsables de demain. Les programmes d'activités à mettre en œuvre devront s'apprécier dans leurs effets sur la production, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie".

Dans son Message à l'ouverture du 5e congrès du M.R.N.D., après avoir fait le bilan des réalisations, Le Chef de l'Etat a encore précisé en ce qui concerne la jeunesse. Il importe de mieux cerner les problèmes rencontrés par la jeunesse si nous voulons l'aider à identifier clairement les actions susceptibles de la mobiliser en rendant nos jeunes acteurs de notre développement. L'étude sur l'évaluation et la restructuration des chantiers des jeunes et des groupements socio-économiques sera à cet égard extrêmement utile. Ce genre d'étude devrait se poursuivre. Je voudrais aborder rapidement quelques aspects pouvant constituer pour l'avenir autant de lignes d'actions en faveur de la jeunesse. Ces aspects touchent l'organisation de la production et l'artisanat de service, l'accès à la pratique des sports, l'accès à l'information, le rôle des centres créés par les jeunes ou fréquentés par eux, le financement des activités et des infrastructures pour les jeunes.

Une analyse approfondie des secteurs d'activité où les jeunes pourraient jouer un rôle devrait être systématiquement menée au niveau communal. Elle déterminerait les différentes phases du processus de production et permettrait d'évaluer la capacité mobilisatrice en termes d'emplois, de chaque action visant la production proprement dite ou l'artisanat de service. On notera que chaque phase du processus de production est théoriquement génératrice d'emplois: information - formation - encadrement, fabrication des outils ou installation des équipements, approvisionnement, production - transformation, acheminement - distribution.

On notera également que la gamme des activités est extrêmement large dans les seuls secteurs de la production agricole et de l'élevage et de sa transformation, de la production des matériaux de construction et d'équipement mobilier. Chaque commune, chaque secteur, chaque colline devrait constituer l'environnement par excellence d'une activité productrice attrayante pour les jeunes.

L'immense soif d'apprendre et d'en savoir plus sur notre pays et sur le monde pousse notre jeunesse à considérer l'accès à l'information imprimée en général et à la presse écrite en particulier comme un privilège exceptionnel. Il faut que ce privilège s'étende se généralisé, devienne un droit pour tous."

Ainsi le programme de formation, de production et les secteurs d'activités de la jeunesse sont fixés. La pierre d'achoppement à la réalisation satisfaisante des programmes de promotion de la jeunesse est la dispersion des efforts due à l'intervention non concertée de plusieurs institutions et départements qui œuvrent en faveur de la jeunesse.

Cette multiplicité en soit est souhaitable, mais devient nuisible dans la mesure où il manque une coordination des diverses actions de tous les acteurs. Le manque d'harmonisation des programmes en faveur des jeunes entraîne des doubles emplois.

Il faudrait une restructuration des institutions et une mise en place d'un cadre de coordination des objectifs et programmes des intervenants pour arriver à une mobilisation efficace de la jeunesse pour le développement national.

A. Objectifs et programmes d'activités poursuivies

Vu que beaucoup de départements ministériels interviennent dans la mise en application des orientations des actions en faveur de la promotion de la jeunesse et de son insertion dans les processus de développement, nous nous étendrons sur les objectifs et les programmes adoptés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, tout en donnant un bref aperçu des objectifs d'autres départements en présence pour en dégager ensuite des faits non souhaitables d'interférences et de doubles emplois et approcher enfin des propositions d'harmonisation.

a) Objectifs et programmes d'action de formation des jeunes non scolarisés ou descolarisés adoptés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

Ces objectifs et programmes de formation des jeunes non scolarisés ou descolarisés s'inspirent des missions assignées au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Ces missions sont contenues dans des textes officiels tel que les discours du Chef de l'Etat, le manifeste du M.R.N.D. et les plans quinquennaux de développement économique, social et culturel. Ils sont guidés par l'idée maîtresse d'intégrer socie-économiquement et culturellement les jeunes dans leur milieu de vie et de faire participer activement la jeunesse dans le processus du développement national.

En ce qui concerne la formation, elle a pour but de préparer les jeunes à la vie professionnelle et de les insérer dans leur milieu afin de les rendre plus productifs et plus utiles à eux-mêmes et à leur pays. Par le public même auquel elle s'adresse, elle fait partie intégrante de la formation non formelle de type populaire. La formation est dispensée dans les centres de formation de la jeunesse. Elle accorde la priorité à l'agriculture, à l'élevage et à la production artisanale.

Les jeunes apprennent des métiers praticables dans leur milieu de vie et susceptibles de leur conférer un certain bien être. Au cours de la formation, les jeunes participent au processus de production des biens et des services au centre. Cela permet d'une part au centre d'atteindre une certaine autosuffisance financière pour ses frais de fonctionnement et d'autre part les jeunes pourront appliquer dans la vie active les méthodes de production ainsi apprises. Une partie des bénéfices dégagés sert à l'acquisition de l'outillage de base pour les jeunes lauréats.

En effet, les centres de formation de la jeunesse n'abandonnent pas à eux-mêmes les jeunes après leurs études. Ils sont tenus à les suivre de près et à les encadrer techniquement afin de les aider à s'organiser dans des activités de production, notamment dans le cadre des groupements socio-économiques.

Ces groupements se conscent à des activités de production, procurant des revenus remunerateurs à leurs membres.

Tout centre de formation est appelé à fonctionner en cellule-mère ayant tout autour des groupements socio-économiques qui viennent s'y ressourcer. Le Centre joue alors un rôle d'appui. Appui et formation dans la mesure où il est appelé à recycler régulièrement les membres des groupements; appui et conseil dans la gestion du patrimoine des groupements et la commercialisation de leurs produits. Appui technique enfin dans la mesure où le centre fournit du matériel de démarrage aux groupements des jeunes lauréats.

Cette professionnalisation est complétée par une éducation civique. Les jeunes formés doivent être des militants responsables, imprégnés des idéaux du M.R.N.D.

Le II^e plan quinquénal de développement économique social et culturel 82-86 a mis un accent sur la concrétisation de l'orientation générale. Il préconise en effet: "une façon pratique pour introduire auprès d'un grand nombre de jeunes les nouvelles techniques d'agriculture et d'élevage, à savoir les chantiers des jeunes, à a été expérimentée pendant les II^e plan. Pendant le III^e plan, cette expérience sera reprise sur 5 chantiers afin d'entraîner un total de 15.000 jeunes. Le souhait du plan n'a pu être réalisé que partiellement parce que seuls fonctionnent le chantier Sud et le chantier Nord.

Le chantier de l'Est est à ses débuts. Quelques infrastructures sont en place et la cellule mère a entamé les premières formations de longue durée (2ans). Le démarrage du chantier de l'Ouest est prévu au cours de l'année 1986.

Un chantier des jeunes est constitué d'un centre de formation dit cellule-mère et des groupements socio-économiques des lauréats de ce centre ou des associations spontanées des jeunes. La cellule mère en canalisant les initiatives des groupements socio-économiques, en plus de la formation et des recyclages, doit assurer l'appui technique et matériel à ces unités de production et servir de relai pour la commercialisation.

12. Réalisations et moyens mis en œuvre.

S'agissant de la formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a mis sur pied et supervise 18 centres de formation répartis sur toute l'étendue du pays. Chaque année, le Ministère donne des orientations précises à chacun de ces centres à travers les directives. Celles-ci définissent des objectifs concrets et ponctuels tenant compte des potentialités de chaque centre. En plus de l'élaboration de ces directives, le Ministère fournit à ces centres le matériel didactique et technique. Il en contrôle la gestion. Un fonds de roulement est alloué à chacun de ces centres. Ce fonds est destiné à promouvoir la production.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif couvre également de sa tutelle 45 autres centres de formation des jeunes dont 25 ouverts et gérés par des communes et une vingtaine promus par des organismes non étatiques. Il consent pour eux une assistance en personnel et une aide en matériel technique et didactique.

Les tableaux ci après montre les centres couverts par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ainsi que leur localisation dans le pays.

La formation des jeunes nécessite des cadres compétents, imprégnés des orientations et des objectifs à atteindre. Le Ministère procède régulièrement aux recyclages des cadres préfectoraux qui au niveau régional ont dans leurs activités le suivi de l'action des centres et du personnel enseignant des centres de formation.

Ces recyclages ont un objectif double: il s'agit en premier lieu d'expliquer et d'ajuster à l'intention des bénéficiaires la politique du Ministère en ce qui concerne notamment la formation des jeunes. En second lieu, il s'agit pour les instructeurs spécifiquement de leur donner le bagage technique et pédagogique pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche.

f). Faiblesses des programmes adoptés

L'année 1985 a connu une évaluation de l'action des centres de formation des jeunes. Cette évaluation a porté sur un échantillon assez représentatif composé de tous les centres sous la supervision et la gestion directe du Ministre et d'une vingtaine de centres promus et gérés par des communes ou des organismes non gouvernementaux. Force a été de constater que les programmes d'action préconisés souffrent encore de faiblesses dont les plus flagrantes sont liées à une infime portion de la jeunesse touchée, à l'inadéquation Formation - emploi, au manque de personnel de formation et d'encadrement dévoué et compétent à la non disponibilité du moyens pour investissements et frais de fonctionnement, enfin au manque de coordination entre les actions des divers intervenants en faveur de la Jeunesse.

A). Le grand nombre de jeunes

Le nombre de jeunes à former et à encadrer dans les structures posées reste très grand par rapport à l'effectif actuellement touché. L'évaluation a en effet révélé que le nombre total des jeunes qui fréquentent les 34 centres qui composaient l'échantillon ne dépasse pas 3.000 jeunes. Même si cet effectif ne représente pas la totalité des centres, on peut affirmer en ajoutant le reste de l'effectif des centres non évalués que le nombre de jeunes qui fréquentent nos centres ne dépasse pas annuellement 5.000 jeunes. Cet effectif est très réduit par rapport aux jeunes qui chaque année sont demandeurs d'une professionnalisation. La situation lors du recensement de 1978 se présentait comme suit en ce qui concerne les jeunes de 15 à 24 ans: une population jeune de 437 . 758 jeunes qui n'ont jamais été à l'école et dont 24.458 ont pu se faire alphabétiser en dehors de l'enseignement primaire. Un contingent de 252.891 jeunes qui sont déscolarisés au cours du premier cycle de l'école primaire, et 276.774 jeunes qui a quitté l'école primaire au cours de son 2ème cycle. Tous ces jeunes, puisqu'ils devront se présenter au marché de l'emploi devraient être accueillis dans des structures de professionnalisation, notamment dans nos centres.

Il faudrait d'une part renforcer les structures de formation et de production dans les centres à grande capacité d'accueil mais pourtant fréquentés par très peu de jeunes pour que ces centres fonctionnent à pleine capacité. D'autre part, il faudrait transformer tous les centres qui ont un niveau de fonctionnement appréciable en chantiers des jeunes. Ainsi ceux-ci par leurs formations de courte durée pourraient toucher un nombre plus grand de jeunes.

Le nombre de jeunes filles qui fréquentent les centres de formation est insignifiant par rapport au total de l'effectif déscolarisé ou non scolarisé qui devrait bénéficier de la formation dispensée dans les centres. Les programmes de formation devraient être adaptés de façon à permettre une plus forte participation des jeunes filles.

80) inadéquation formation - emploi

Les centres de formation des jeunes ont été institués pour répondre à des problèmes notamment d'emploi qui se posent à la jeunes rwandaise. De ces problèmes, il importe de citer entre autres :

- la non scolarisation d'un grand pourcentage de jeunes
- l'inadéquation existante de l'enseignement primaire et post primaire aux besoins économiques et aux réalités socio-démographiques du pays ainsi que l'inadaptation des lauréats de ces cycles au marché existant de l'emploi.

l'exiguité voire même l'inexistence des structures d'accueil pour intégrer les lauréats des cycles primaires et post-primaire dans les circuits de production.

Tous ces problèmes ont un impact sur l'emploi, puisque tous ces jeunes sont candidats aux postes dont ils n'ont pas les qualifications requises.

L'on peut dès lors se demander si la formation professionnelle dispensée aux jeunes leur permet de s'insérer aisément dans le monde du travail. Les réalités du pays sont telles que l'emploi rémunéré devient de plus en plus rare. Il rest l'apanage de ceux qui ont terminé l'école secondaire. Les autres devront se créer leurs propres emplois. Ces emplois sont de plus en plus limités dans le secteur agricole qui devient à l'heure actuelle sursaturé.

Or, nous savons que les centres de formation enseignent pour la plupart l'agriculture et l'élevage, la menuiserie, la maçonnerie et la couture. Les mêmes disciplines se retrouvent par ailleurs dans tous les CERAI du pays voire même dans les CCDFP. L'on peut alors se demander si tous les menuisiers, maçons et tailleurs lancés chaque année sur le marché du travail auront réellement du travail. Leur niveau de formation leur permet-il de s'installer à leur propre compte ? N'y a-t-il pas d'autres disciplines plus génératrices d'emploi qui peuvent être développées dans les centres de formation des jeunes ?

La réponse à toute ces interrogations plaide pour une diversification des métiers et une formation par rapport à l'emploi disponible. D'ores et déjà les centres de formation des jeunes s'efforcent d'introduire de nouvelles sections telle que la mécanique, la soudure, la maroquinerie, le travail de l'argile etc...

Cependant, les jeunes qui terminant ces formations ne pourront s'intégrer dans un processus de production rentable que si les matières premières sont disponibles en quantité suffisante; ce qui implique une certaine spécialisation régionale compte tenu des ressources naturelles locales et sous réserve d'une adéquation optimale entre l'offre et la demande des produits fabriqués. En outre, la création des différentes filières des centres de formation et des CERAI doit obéir à des critères objectifs visant à équilibrer l'offre et la demande d'une main d'œuvre techniquement qualifiée en prenant en considération la production des biens et services prioritaires à réaliser et les potentialités des ressources à valoriser.

3° manque de personnel de formation et d'encadrement

L'évaluation effectuée au cours de l'année 1985 a révélé que le personnel affecté dans les centres de formation est faible qualitativement et quantitativement. Ces instructeurs sont pour la plupart des purs praticiens des métiers formés sur le tas, ou des gens formé dans les anciens CERAR ou Ecoles artisanales. Rares sont ceux qui une formation technique appréciable leur conférant la qualification de formateur. Il est bien évident qu'un tel personnel dépourvu des notions technologiques et pédagogiques suffisantes n'est pas bien indiqué pour dispenser la formation. Dans une formation de type informelle, le jeune a besoin d'un idéal. Il faut que son formateur incarne cet idéal pour que le jeune en formation puisse affirmer sa propre identité. Dans le cas contraire, il perd tout le goût de se perfectionner dans un métier.

Le Ministère a entamé une politique de recrutement systématique qui n'accepte que des gens qualifiés pour dispenser la formation aux jeunes. Les candidats ont suivi une formation technique et son généralement de niveau A3. Des recyclages sont organisés à l'intention des instructeurs pour leur inculquer des notions pédagogiques et pour améliorer leurs connaissances en technologies. Il serait souhaitable que dans le cadre d'une collaboration interministérielle, le département de l'Enseignement Primaire et Secolaire qui a des ses attributions la promotion des CERAI et qui dispose déjà de structures de formation de ses cadres techniques puisse épauler également les Centre de Formation des Jeunes en faisant bénéficier aux instructeurs des recyclages qu'il organise à l'intention du personnel des CERAI.

L'aspect quantitatif n'est pas non plus satisfaisant dans les centres de formation des jeunes. L'en trouve en général un formateur qualifié pour chaque section suivie alors qu'il en faudrait au Minimum deux puisque la formation dure deux ans. Il y a encore un effort à poursuivre pour doter les centres de personnel suffisant et qualifié. Les praticiens formés sur le tas, encore en place dans les centres devraient être considérés comme des ouvriers qualifiés et employés spécifiquement dans un cadre de production.

4° Les moyens financiers limités

Le budget national est réparti en fonction des priorités établies dont la jeunesse déscolarisée ou non scolarisée ne semble pas retenir l'attention qu'elle mérite. Pourtant, les conséquences d'une mauvais encadrement telles que la lutte contre le banditisme, la délinquance et la prostitution consomment un budget assez élevé qui normalement devrait être consacré à la prévention.

En guise d'illustration, l'Etat réserve depuis 1984 un montant de 25 millions de francs rwandais destiné à l'achat de matériel technique et didactique pour une soixantaine des centres. Malgré cet effort gouvernemental et le concours de quelques aides extérieures, cet appui ne suffit pas pour permettre aux centres de formation d'organiser la formation et la production, tout en assurant le suivi des jeunes lauréats qui doivent être aidés à s'intégrer dans les groupements socio-économiques.

Vu la modicité du budget alloué à la formation technique des jeunes non scolarisés et déscolarisés, les centres doivent s'organiser et produire pour l'autofinancement de leurs charges récurrentes et les frais de fonctionnement.

8. un manque de coordination des actions en faveur des jeunes

Cet aspect de manque de coordination des actions en faveur des jeunes nous amène à donner un bref aperçu des objectifs des autres départements qui œuvrent en faveur de la jeunesse. Forte est de constater en fait que dans bien des cas, les jeunes sont partagés entre plusieurs programmes à leur intention.

Souvent le manque de coordination entre ces actions a pour conséquence fâcheuse des doubles emplois sans que les jeunes ne tirent tout le bénéfice des moyens mis en œuvre pour leur promotion.

Combien de fois n'a-t-on pas trouvé dans une même commune un C.C.D.F.P construit dans les environs d'un centre de formation des jeunes et d'un CERAI et tous ces établissement exercent les mêmes programmes sur les mêmes jeunes, sans équipement ni personnel suffisant. Il faudrait remplacer la concurrence ainsi créée par une collaboration et une complémentarité pour que les jeunes puissent tirer profit de tous les programmes conçus à leur intention.

9. Bref aperçu sur les objectifs des autres départements qui œuvrent en faveur de la jeunesse

La mise en application des orientations des actions définies en faveur de la jeunesse a mis en présence plusieurs institutions. Vu que beaucoup de départements s'occupent de ces orientations, il se pose des problèmes de répartition des tâches ainsi que d'harmonisation des programmes dans le souci d'éviter des doubles emplois ou des conflits d'attributions. Importent donc que tous ces services coordonnent leurs actions dans le cadre de l'éducation populaire.

En effet, au niveau de la formation, les centres communaux de développement et de formation permanente et leurs succursales dans les secteurs que sont les C.C.D.F.P dépendant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal interviennent dans la programmation et la réalisation de l'intégration de la Jeunesse dans les circuits de développement national.

Ces centres ont en effet pour objectif de :

- renforcer la capacité de la population à prendre en charge collectivement son propre développement.
- améliorer les conditions de vie et de travail de la population
- promouvoir l'augmentation de la production vivrière
- accélérer le progrès social et culturel
- faciliter l'accès aux biens et aux services essentiels au développement de la personne et de la société toute entière.

De même dans les domaines de la formation professionnelle et technique, l'enseignement rural et artisanal intégré vise à former des citoyens productifs, responsables, ouverts au progrès et susceptibles de vivre et de préparer des changements dans le milieu rural en vue d'influer sur l'évolution socio-économique et culturelle, à promouvoir un esprit coopératif et à faire de ses établissements des centres de rayonnement sur l'entourage en s'ouvrant sur la population.

Le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales à travers l'enseignement dispensé aux masses dans des centres de santé ou nutritionnels s'occupe également de la formation populaire.

Le Ministère de la Justice s'occupe de la rééducation des cas marginaux. Il contribue en ce sens à la professionnalisation des jeunes délinquants.

III. CONCLUSIONS

Bien que beaucoup de Services s'intéressent à l'éducation non formelle, tous les groupes-cible ne sont encore que peu touchés par cette formation. Ainsi sur 100.000 jeunes âgés de 16 à 19 ans arrivant chaque année sur le marché du travail, à peine 1% ont reçu une formation appropriée pour exercer un métier dans le secteur de production.

Compte tenu de cette situation, toute initiative en matière de formation s'avère utile mais pour utiliser rationnellement les ressources financières et humaines qui sont fort limitées, il importe de réglementer cette formation en harmonisant les programmes des CCDFP/CSD réservés aux jeunes, des CERAJ et des C.F.J.

A cet effet, l'organisation de l'éducation des jeunes doit porter sur la détermination du rôle et du champ d'activité de chaque intervenant.

De ce fait, le département ministériel chargé de la conception, de l'orientation, de la coordination et de la supervision de chaque type de formation recherchera la complémentarité et la concertation dans la sélection des matières à enseigner et dans l'élaboration des programmes de formation compte tenu des missions qui lui sont assignées.

Cela implique notamment la réorientation des activités des Centres de Formation et des Chantiers de Jeunesse. Ceux-ci dont la mission est d'intégrer les jeunes dans le processus de développement national sont appelés à accueillir des jeunes sans formation professionnelle ou ayant une formation technique insuffisante pour exercer un métier qu'ils se sont choisis ainsi qu'à perfectionner ceux qui travaillent déjà en organisant des recyclages pour ceux qui sont notamment dans des groupements de production des jeunes.

Ces centres s'occuperaient des fonctions suivantes :

- la formation pratique dans les métiers à exercer par les jeunes compte tenu des besoins du milieu où ils vivent et des potentialités de matières premières à valoriser.
- la production et le suivi d'activités économiques des jeunes permettant au centre de s'auto-financer pour ses dépenses de fonctionnement et d'équipement ainsi que pour dégager des surplus qui devront servir comme dotation des G.S.E. en outils de base.
- la diffusion d'innovations technologiques auprès des jeunes paysans et artisans jugés généralement très réceptifs aux changements des structures de production.

Une concertation avec les départements chargés des CERAJ et des CCDFP s'impose pour éviter des doubles emplois et la dispersion des efforts.

A cet égard, la mission des CCDFP qui est de servir de cadre de concertation permanente des services techniques de l'Administration et de la population est claire. Elle vise essentiellement la sensibilisation, la conscientisation, la motivation et la mobilisation de toute la population sans distinction de sexe, aussi bien des jeunes qu' des adultes vivant des mêmes activités et dans le même milieu. Le souci de développement intégré n'est pas incompatible avec des programmes particuliers pour certaines catégories de la population jugées les plus vulnérables telles que les femmes.

que les jeunes et les enfants pour qu'ils aient les mêmes chances d'intégration progressive au processus de production.

Ainsi les jeunes pourront bénéficier dans les CCDFP de certains cours de formation tels que l'alphabétisation, et les éléments de culture générale, tout en poursuivant la formation professionnelle pratique dans les Centres de jeunesse.

Si le CCDFP et sa succursale dans ce secteur, CSD sont incontestablement considérés comme une structure appropriée de coordination des activités de vulgarisation et d'éducation populaire ainsi que de formation permanente au niveau communal ~~et~~ en facilitant la concertation des agents d'encadrement notamment en milieu rural, ~~par~~ ^{et} les objectifs des CERAI sont actuellement les mêmes que ceux des C.F.J.

Vu que les conditions d'admission sont différentes puisque les CERAI accueillent uniquement ceux qui terminent la ^{française} 8^e ou 9^e que les C.F.J. sont ouverts à tous les jeunes non scolarisés et descolarisés, les deux types de formation devraient se compléter.

Cela explique qu'à la fin de la formation, les lauréats des CERAI obtiennent un certificat, tandis que ceux des C.F.J. obtiennent une attestation de fréquentation.

Etant donné le niveau de formation retenu pour l'entrée dans les CERAI, et l'intégration de celle formation dans l'éducation formelle, il faudrait soit les orienter vers la formation de cadres subalternes de niveau A3 tels que les vulgarisateurs agricoles, techniciens A3 de constructions, spécialisés en menuiserie, ~~ou~~ en couture, ~~en~~ forge, etc....

Soit ~~on~~ fusionner carrément les deux types de formation en les faisant superviser par un seul Département ministériel.

- En plus des Centres Supervisés par l'Etat, les C.F.J. initiés par des ONG tels que les organisations religieuses et les mouvements de jeunesse doivent également harmoniser leurs objectifs et leurs programmes avec la politique nationale dans ce secteur. De ce fait, les relations de tutelle sur ces centres sont à définir clairement. Cela implique un amendement à l'édit de 1962 sur les ASBL qui donne au seul Ministère de la Justice le droit d'autoriser ces associations. En plus de ce Département, l'avis du Ministère de tutelle devrait être requis.

Par ailleurs ne seraient appuyés que les Centres de Formation qui respectent les objectifs et se conforment aux programmes gouvernementaux.

- S'agissant du choix des filières, le principal critère de sélection est basé sur les débouchés disponibles sur le marché du travail. Ces débouchés eux-mêmes doivent tenir compte des besoins locaux d'équipement et de consommation à satisfaire ainsi que des ressources naturelles locales à valoriser.

Pour élaborer des programmes appropriés, gérer les Centres des Jeunes et assurer leur suivi par un encadrement sérieux, il importe que les formateurs eux-mêmes aient un certain bagage intellectuel les mettant à la hauteur de leurs tâches.

C'est pour cela que la formation des formateurs (techniciens, animateurs de la Jeunesse développement et éducateurs) mérite une attention particulière. De même, le renforcement des centres de formation en matériel didactique et en outils de production constitue une condition nécessaire pour dispenser une formation de qualité.

Conformément aux résolutions du Ve Congrès du M.R.N.D, les communes sont également invitées à intégrer les activités économiques, sociales et culturelles des jeunes dans les programmes communaux de développement. C'est dans ce cadre que les groupements socio-économiques des jeunes seront appuyés notamment grâce à la fourniture d'outillage de base.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, pour sa part, a déjà entamé une procédure d'appui aux groupements socio-économiques, en fixant les modalités d'octroi de crédits à ces associations de production par le canal des Autorités Préfectorales et Communales.

A cet effet, des subdélégations de crédits budgétaires seront équitablement réparties entre les différentes préfectures dans le double souci de soutenir des groupements jugés viables et de soutenir les actions communales concernant la jeunesse.

Par ailleurs, ce département continuera à s'associer à la campagne d'alphabétisation engagée par les communes sous la supervision du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal.

Dans un même souci, le MIJEUCOOP est disposé à s'associer aux activités du secteur artisanal non structuré ainsi qu'aux programmes de travaux publics et de technologies à haute intensités de main d'œuvre pour atteindre l'objectif de création d'au moins 25.000 emplois/an pour les jeunes aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Parmi d'autres mesures susceptibles de mobiliser les jeunes pour le développement, il faudrait étudier de façon approfondie les possibilités suivantes :

- un système d'apprentissage auprès des entreprises.

Pour encourager ce système, des mesures de dégrèvement fiscal et des appuis financiers sont à mettre en œuvre.

- organiser des rencontres de jeunes dans des Chantiers de travail au niveau communal, régional, national et international dans le cadre du service de volontariat. Ces rencontres de travail et de réflexion en commun sont très utiles pour stimuler un esprit de générosité et de coopération.

Pour dynamiser ce secteur, il est recommandé de mener une étude approfondie de restructuration et d'harmonisation des programmes de formation, de production et d'encaissement-suivi des jeunes. C'est au vu des conclusions de cette étude que des textes législatifs et réglementaires seraient élaborés.

ANNEXE
Tableau N° 1 : Les centres ouverts et gérés par le ministère.

Nom du centre	commune	Préfecture
1. Gacukira	Rubunge	Kigali
2. Kabare	TARE	Kigali
3. Mayange	Kinzenze	Kigali
4. Masaka	Kanombe	Kigali
5. Shyogwe	Nyamabuye	Gitarama
6. Mpando	Tukingi	Gitarama
7. Kivuluge	Ngoma	Butare
8. Nyamza	Nyulirisinde	Butare
9. Murambi	Nyamagabe	Gikongore
10. Mukali	Komembe	Cyomugya
11. Mutura	Mutura	Gisenye
12. Tukingi	Tukingi	Kuhengere
13. Rulende	Kibali	Biyumba
14. Gati	Muhazi	Kilunge
15. Kuriva	Kugarama	Kibunge
16. Ndago *	Mubuga	Gikongore
17. Karago *	Karago	Gisenye
18. Murambi *	Murambi	Biyumba

* Les centres marqués d'une astérisque sont des cellules mises au chantier des jeunes.

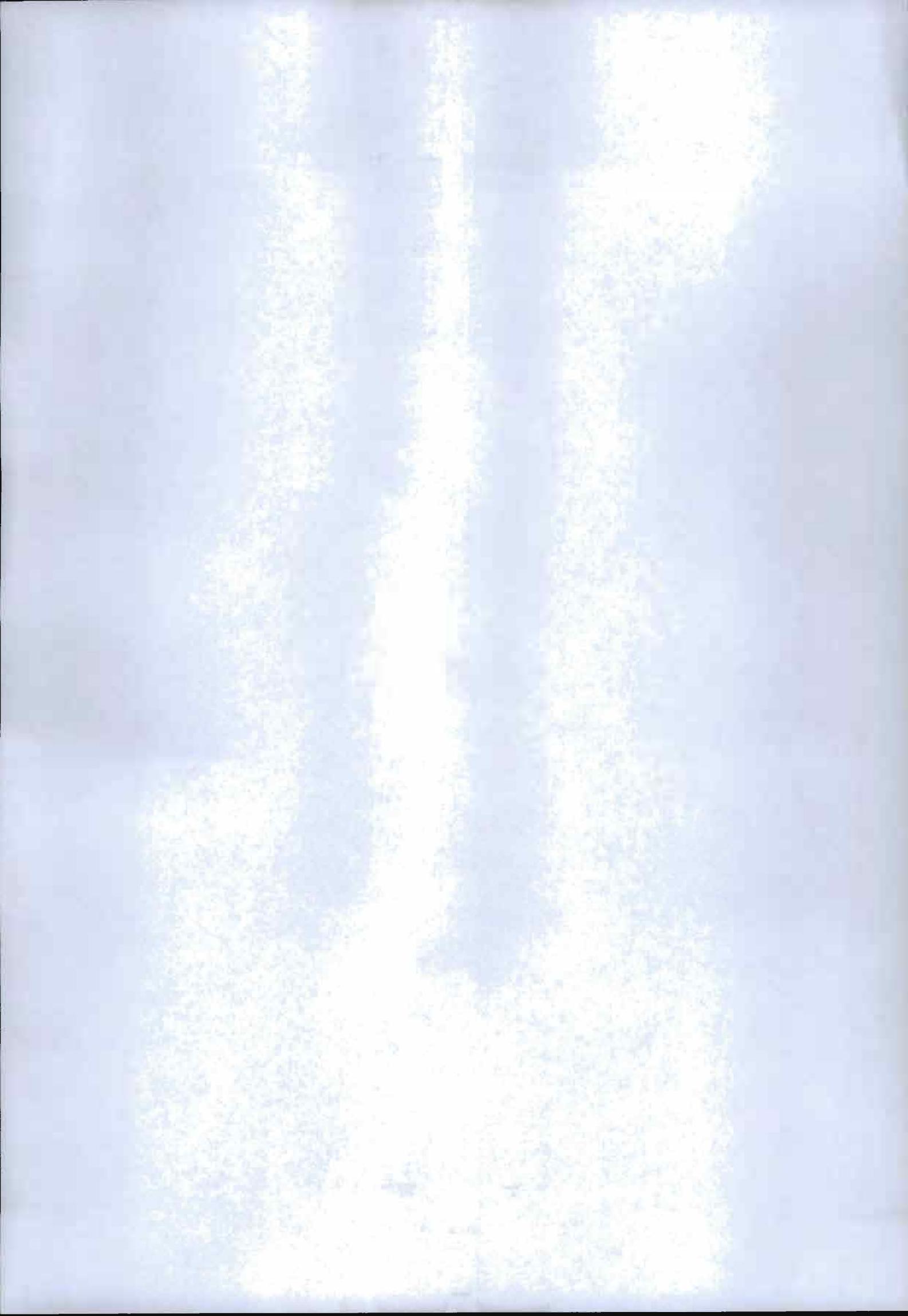
(1)

Tableau n° 2. les centres couverts et gérés par des communes

nom du centre	commune	Prefecture
CEDECOS	shyongi	Rugali
KEbero	Ntongwe	Gitarama
Rurama	Rurama	Gitarama
Nasango	Nasango	Gitarama
Shyombo	Shyombo	Butare
Mbari	Mbari	Butare
Bugiso	Bugiso	Butare
Soroti	Huye	Butare
Nyaruhengeli	Nyaruhengeli	Gikongoro
Kinyamakane	Kinyamakane	Gikongoro
Rukundo	Rukundo	Gikongoro
Mwogo	Nyamagabe	Gikongoro
Musange	Musange	Gikongoro
Karamoja	Karamoja	Gikongoro
Gatare	Gatare	Cyangugu
Nyarusishi	Nyakabuye	Cyangugu
Tyari	Kirambo	Cyangugu
Cymbili	Kayove	Gisenyi
Musasa	Kayove	Gisenyi
Kanama	Kanama	Gisenyi
Kaboma	Uguru	Ruhengeri
Mugesera	Mugesera	Kibungo
SAKE	SAKE	Kibungo
Mweri	Kirengere	Cyangugu
Kaguru	Kaguru	Cyangugu

Tableau N°3 les centres promus et gérés par des O.N.G

Nom du centre	organisme promoteur	Préfecture
1. CEFOMI	E.E.R	Kigali
2. CEFORJOUR	E.E.R	Kigali
3. Gatengro	Pères salesiens	Kigali
4. Centre scout Nyamirambo	A.S.R	Kigali
5. centre Xavieri	Mouvement Xavieri	Kigali
6. Centre des Religieuses de Nyamirambo	Frères Josephites	Kigali
7. CARA Gahinga	Frères Josephites	Kigali
8. Butamura	Frères de l'instruction Chrétienne	Butare
9. Nyantanga	Église Baptiste	Butare
10. CFS Nyome	A.S.R	Butare
11. Nyumba	Sœurs Benebikira	Gisenyi
12. Centre de Gisenyi	O.C.S.O	Gisenyi
13. Gouba II	A.S.R	Bugesera
14. Kisoro	Frères des Ecoles chrétiennes	Kisoro
15. C.D.R ZACA	Frères de la charité	Bugesera
16. Ngaramba	Sœurs Benebikira	Kigali
17. Joc Kigali	Mouvement des jocistes	Gisenyi
18. Rambure	Sœurs Benebikira	Bugesera
19. Rutura	Pères Blancs	Kilimbi
20. Centre Rukoma	s (?)	Kilimbi



Kalisa

Urgent

Pour projet exécuter en collaboration

RAPPORT DE MISSION D'EVALUATION DES PROJETS.

- ① Pour projet exécuter en collaboration avec Euro-Action leur faire attendre le dossier rapport sur la situation
- ② J'attends le dossier sur l'organisation et exécution de nos projets

Dans cette première phase Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, accompagné de Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection et Evaluation au même Ministère, a fait le tour des projets suivants :

- Projet Apiculture dans la Commune MUHAZI, Préfecture KIBUNGO
- Projet Fibre de Sisal dans la Commune MUHAZI, Préfecture KIBUNGO
- Projet Fibre de Bananier dans la Commune MUHAZI, Préfecture KIBUNGO
- Projet Biomasse dans la Commune NGENDA, S/Prefecture KANAZI, KIGALI.

La tournée avait pour but de contrôler l'exécution de ces projets dans les aspects ci-après :

- Contrôle budgétaire
- Contrôle de la gestion des stocks
- Contrôle de l'exécution des directives
- Contrôle qualitatif et quantitatif de la production.

1. Projet Apiculture:

Ce projet est exécuté au Centre de Formation des Jeunes de GATI, dans la Commune MUHAZI et à celui de MURAMBI (GAKONI) en Commune MURAMBI mais seul GATI a été visité.

L'objectif du projet est le suivant :

- Installation des ruches modernes dans les deux Centres
- Distribution des ruches modernes aux groupements socio-économiques des jeunes apiculteurs lauréats des 2 Centres
- Installation d'une unité de traitement de miel.

Le financement, octroyé par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, s'élève à 2.440.600 FRW répartis comme suit :

- Formation, achat de ruches modernes et d'abeilles à installer aux Centres : 1.490.600 FRW
- Installation d'une unité de traitement de miel : 300.000 FRW
- Séchoirs à énergie solaire à KARAGO : 650.000 FRW.

.../...

Compte tenu du temps relativement limité qui n'a pas permis le contrôle budgétaire et celui de la gestion des stocks, il a été demandé au Directeur du Centre de GATI de fournir dans les plus brefs délais la liste de matériel et matériaux achetés dans le cadre du projet apiculture avec leur prix, en distinguant ceux qui sont déjà utilisés de ceux qui sont encore en stock pour permettre ultérieurement les contrôles cités plus haut.

La visite n'a donc permis que le contrôle de l'exécution des directives dont la situation se présente comme suit :

- Un rucher en matériaux semi-durables, couvert de 65 tôles est déjà construit mais les murs sont un peu penchés.
- 80 ruches modernes dont 40 Kenyannes et 40 langstroth sont disponibles.
- 17 ruches modernes peuplées d'abeilles parmi ces 80 se trouvent dans le rucher mais ne produisent pas encore de miel. Aussi, le contrôle qualitatif et quantitatif de la production n'a pas eu lieu.
- L'unité de traitement de miel n'est pas encore installée.
- La distribution de ruches modernes se fera à la sortie des lauréats de l'année prochaine qui seront suffisamment formés.

Les jeunes se familiarisent à l'élevage des abeilles et semblent s'y intéresser.

En conclusion, le projet évolue sûrement dans le bon sens mais avec beaucoup de retards, à cause de la livraison de matériel apicole qui ne suit pas régulièrement.

2. Projet Fibre de Sisal:

Le projet est exécuté dans les Communes MUHAZI et RUKIRA, et s'étend sur les ateliers de SHYORONGI, RWAZA, NYUNDO, SAVE et NYUMBA.

Son objectif est le suivant :

- Augmentation de la production de sisal
- Mécanisation de 7 ateliers
- Formation pour l'utilisation des machines et la production de teinture végétale.

Le financement a été donné par un O.N.G. Allemand dénommé Deutsche Welthungerhilfe (Agro-Action-Allemande) et est exécuté conjointement par le MIJEUCOOP et Euro-Action-A.co.r.d.

.../...

Voir instructions données

Dans le Centre de GATI, ce projet n'était pas initialement prévu. D'après les informations reçues du Directeur, il y a été principalement introduit avant la visite du bailleur de fonds. Etant donné qu'il n'y avait aucun fonds réservé au Centre de GATI pour les travaux agricoles dans le cadre de ce projet, les ^{jeunes} ont dû ramasser les plants de sisal qui poussent dans les champs et bois environnantes pour les repiquer dans la parcelle du Centre. Cela se remarque aussi par leur âge de croissance différent et leur qualité médiocre.

Aussi, ils ont planté 406 pieds sur une superficie de 30 ares. Pour faire ce travail, le Centre a reçu le matériel agricole ci-après :

- 69 houes
- 15 tridents
- 69 pics
- 49 arrosoirs.

Avant la visite présidentielle, une machine tisseuse fabriquée à GACULIRO sur financement du projet fibre de bananier en faveur de l'atelier des jeunes filles de MUHAZI a été déposée dans la cour du Centre de GATI et personne n'est venu la retirer jusqu'à ce jour.

Le Directeur ne sait quoi en faire.

Concernant l'avenir du projet dans ce Centre le Directeur a précisé que rien d'autre ne sera fait dans le cadre du projet fibre de sisal car le Centre a d'autres priorités: la maroquinerie, l'apiculture, et le projet jus d'ananas qui intéressent davantage les jeunes. Il reste à trouver un débouché pour ces quelques plants lorsqu'ils seront en état d'être traités.

La situation étant claire dans ce Centre, en ce qui concerne ce projet, d'autres contrôles n'étaient pas nécessaires.

Le Secrétaire Général a fait ensuite le tour des réalisations du Centre de GATI :

Maroquinerie:

La qualité et la quantité de la production s'améliorent mais les recettes ne sont pas appréciées par les jeunes parce qu'insuffisantes selon eux. Ceci est dû au fait que la production n'est pas vite écoulée pour permettre des recettes importantes.

.../...

*dir en sont
avec la commandante
appelons du jeu court*

Jus d'ananas :

Le Centre dispose déjà de plantation d'ananas et prévoit son extension en vue de disposer d'une production lorsque l'unité d'extraction de jus aura démarré. Le Secrétaire Général a suggéré aux jeunes d'aménager une parcelle d'ananas chez-eux afin qu'ils puissent eux aussi profiter de ce projet. Ils ont répondu qu'ils étaient intéressés et attendaient la semence.

Plantation de haricots

Le Directeur a ensuite montré une grande étendue plantée de haricots dont une partie cultivée selon la méthode culturale moderne et une autre selon la méthode traditionnelle mais toutes deux avec des semences sélectionnées.

Compte tenu du manque de vivres dans le Centre, le Directeur a démontré qu'il était difficile aux jeunes de tenir jusqu'à l'heure habituelle de rentrer à la maison sans avoir pris quelque chose. Le Secrétaire Général lui a répondu qu'il devra proposer une solution au Ministère, soit celle d'arrêter les cours à midi mais en exigeant aux jeunes de consacrer l'après-midi aux travaux d'aménagement des jardins ou de petit élevage chez-eux, avec en vue des visites à domicile des instructeurs pour appréciation.

Le Directeur a ensuite montré une petite maisonnette en construction qui servira de cantine aux groupement de jeunes maroquiniers car eux aussi ne rentrent pas à midi, en soulignant qu'il y a des matériaux qui manquent pour l'achever.

Le Secrétaire Général lui a répondu qu'il devra venir au Ministère retirer ce qui lui manque s'il y en a.

A l'atelier de jeunes filles de MUHAZI, la responsable a expliqué que le sisal y était traité avant le projet du même nom. Elle a ensuite montré la plantation de quelques ares aménagé avant l'introduction du projet dans la Commune. La production de cette plantation est complétée par celle que l'on trouve parsemée autour de l'atelier et dans les environs.

L'atelier a reçu du projet un matériel agricole ci-après :

- 11 houes
- 3 arrosoirs
- 1 brouette
- 12 pics
- 8 machettes.

.../...

*Pas de machine
comme celle fabriquée
à Gacuumbo*

Il n'a pas encore reçu de machines prévues qui traitent le sisal. Jusqu'à ce jour, l'extension de la culture de sisal dans le cadre du projet n'a pas encore commencé.

Les machines disponibles, à savoir 1 défibreuse et 2 tisseuses de sacs données dans le cadre du projet fibre de bananier peuvent traiter aussi la fibre de sisal, mais la variété de sisal plantée dans toute la Commune MUHAZI n'est pas appropriée car elle se casse au traitement.

Les jeunes filles sont donc obligées de défibrer leur sisal avec une machette mais ce procédé prend beaucoup de temps pour une grande quantité.

Il faudrait donc planter la variété adaptée à ces machines et corriger aussi les défauts techniques des machines car elles sont difficiles à manipuler sinon incorporer un dynamo à chaque machine pour lui permettre de fonctionner à l'énergie électrique.

Bref, dans le cadre du projet fibre de sisal l'atelier n'est pas mécanisé, la formation n'est pas dispensée et la production de sisal n'a pas commencé.

3. Projet Fibre de Bananier:

Il est prévu qu'il doit s'exécuter dans la Commune MUHAZI et KIGARAMA (centre de KIRWA). Son objectif est de fournir 5 défibreuses, 5 métiers à tisser, 1 machine à tourner le bois et 2 ourdisseuses-fileuses.

Le financement a été assuré par l'ACCT pour une somme de 1.178.317 FRW.

L'atelier de jeunes filles a donc reçu 1 défibreuse et 2 tisseuses de sacs comme cité plus haut qui peuvent travailler à la fois la fibre de bananier et la fibre de sisal si il n'y avait pas des défauts constatés.

Il est donc recommandé au Fonctionnaire chargé de ce projet de demander à leur fabricant de les corriger sans tarder.

Signalons cependant que rien d'autre n'a été vu dans le cadre de ce projet et le responsable de l'atelier a révélé que le fibre de bananier n'est travaillé que sur commande, c'est-à-dire rarement. L'atelier a une encaisse de 140.000 FRW.

.../...

Entretien avec le Bourgmestre:

L'entretien du Secrétaire Général avec le Bourgmestre de MUHAZI a tourné autour de la culture de sisal et d'ananas, et de la dynamisation de la jeunesse de cette Commune.

Après lui avoir expliqué les raisons de la mission, le Secrétaire Général a montré au Bourgmestre que la population jeune et adulte a intérêt à planter lui aussi beaucoup d'ananas, qu'elle pourra vendre ensuite au Centre lorsque leur ~~.....~~ traitement aura démarré dans le cadre du projet jus d'ananas, ce la est possible d'autant plus que le Projet KIBUNGO II soutient les planteurs d'ananas en fournissant des semences à planter.

Concer~~a~~nant le sisal, il lui a suggéré d'intensifier cette culture par l'Umuganda en vue d'une production suffisante pour l'atelier de jeunes filles de MUHAZI. Il lui a demandé de fournir par le biais de l'Encadreur, le nombre de matériel agricole reçu dans le cadre du projet fibre de sisal et d'évaluer l'étendue de la parcelle plantée par les 2 groupements s'ils s'y sont déjà consacrés.

Le Bourgmestre a répondu que la culture d'ananas pourra être vulgarisée au sein de la population, étant donné les facilités offertes par KIBUNGO II et surtout de la perspective de les vendre au Centre de GATI dans le cadre du projet jus d'ananas.

Pour ce qui est du projet fibre de sisal, il a expliqué que les 11 filles qui sont dans l'atelier sont paresseuses et qu'il allait transférer leur atelier à la Commune, de façon que se sentant surveillées elles pourront être plus dynamiques. Il envisage d'augmenter leur nombre aussi en créant d'autres activités comme la couture..... Il a promis d'envoyer l'Encadreur voir si les 2 Groupements ont fait quelque chose. Les données qu'il aura recueillies seront remises au Directeur du Centre de GATI qui les transmettra dans les plus bref délais.

En conclusion, il faudrait suivre de près le projet fibre de sisal et corriger les défauts qui se manifestent déjà dans cette commune, sinon on risque de trop décevoir le bailleur de fonds. Il faudrait dans l'avenir éviter aussi d'imposer des projets mais de procéder par concertation sinon de répondre au besoin exprimé par les bénéficiaires. Sinon on risque de connaître des cas comme celui de GATI en ce qui concerne le sisal.

.../...

Recueil de C.F.J. à la Commune

4. Projet Biomasse.

Ce projet a été exécuté à GACULIRO et à MAYANGE, et devait se poursuivre à KIRWA et à KARAGO. L'objectif était de doter chaque Centre de 2 digesteurs à biogaz de 8m³ chacun.

Son financement qui s'élève à 2.156.224 FRW a été donné par l'ACCT et la construction de digesteurs confiée à CEAER/Biomasse de l'Université Nationale du Rwanda.

Commentaire
A MAYANGE et à GACULIRO, les digesteurs ont été effectivement construits mais à KARAGO rien n'a été encore entrepris. Il n'y a eu que l'entreposage de sable, de ciment et de briquer à KIRWA, selon les informations des fonctionnaires chargés de ce dossier.

Les digesteurs construits à GACULIRO et à MAYANGE ne fonctionnent pas. D'après le Directeur de ce dernier Centre, une petite quantité de gaz pouvait être observée à l'ouverture mais la vérification effectuée par le Secrétaire Général sur des vannes installées dans la cuisine des jeunes a démontré le contraire, alors que les digesteurs étaient bien remplis de bouse bovine.

Dans le temps
Malgré la correspondance lui adressée par le Ministre à ce sujet, il est regrettable de constater que l'Université Nationale du Rwanda en occurrence le CEAER/BIOMASSE n'ait pas réagi.

Etant donné qu'il n'y a pas un autre Bureau d'Etude qui maîtrise bien cette technologie, le Ministère devra se résigner à attendre que la coopération de la Chine avec l'UNR dans ce domaine soit effective pour relancer le projet mais on devrait s'en convenir avec l'UNR en avance. Autrement, ce projet a connu un échec.

Après la visite de ce projet, le Secrétaire Général a fait le tour d'autres réalisations et a constaté que le tracteur a labouré une très grande étendue de la parcelle du Centre de MAYANGE dont une partie est déjà plantée de sorgho d'une variété fournie par la BRALIRWA qui donne bien car elle n'est pas convoitée par les oiseaux que la précédente; et une autre partie semée de haricots.

Cependant le problème auquel on avait pas pensé avant commence à se poser. Il s'agit de la rentabilité des étendues labourées par le tracteur et les boeufs. Elles exigent une main d'œuvre salariée pour le sarclage et le binage car le travail des jeunes tel qu'il est constaté actuellement n'arriverait à rien.

Après discussion, le Secrétaire Général a conseillé au Directeur d'alterner l'apprentissage des jeunes avec leurs travaux des champs. Pour les stimuler, il devra prévoir une petite pécule à leur donner à la fin du mois pour le travail effectué.

Cette rémunération, selon le Directeur, n'est possible que si le Centre pouvait bénéficier des frais de fonctionnement avant qu'il ne produise. Il a ajouté que l'élevage bovin actuel est une charge inutile car il ne produit ni viande ni lait en quantité satisfaisante, et qu'il faudrait convertir ce grand nombre de vaches locales en vaches de race laitière et de viande. Il attend un ordre écrit l'y autorisant.

Le Secrétaire Général lui a fait remarqué cependant que l'élevage de ces vaches de race exige d'abord une grande plantation de fourrage, l'aménagement et le nettoyage des étables ainsi que d'autres infrastructures comme l'eau.....

Les problèmes de l'aménagement du réseau électrique et du raccordement en eau potable ont été aussi discutés. Il a été conclu que pour l'électricité, la gestion doit choisir entre les devis élaborés par l'ELECTROGAZ et L'ASSELEC qui lui ont été soumis pour ne retenir que le plus avantageux; quant à l'eau, on attendra le devis que le Directeur de MAYANGE a commandé au projet SADE à partir du point d'eau se trouvant sur la grand-route jusqu'au Centre de MAYANGE.

Dans l'ensemble, en ce qui concerne les projets, il faudrait ne soumettre dorénavant au bailleurs de fonds que ceux qui cadrent bien avec l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

Fait à KIGALI, le 23/11/1987

MUGEMA Romuald
Secrétaire Général.

en mission
KALISA Emmanuel
Chef de Division.



FICHE DE TRANSMISSION

A :

Présidente.

Pour suite à donner _____

Pour approbation X _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A lasser _____

Commentaires _____

Date :

9/11/82

De : action des crédits
Orah

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI.

Kigali, le

N° /15.11

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation de la Jeunesse
MAYANGE
S/Prefecture de KANAZI

Objet : raccordement en
eau potable

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre
n° 60/02.4.0 du 14 octobre 1987 relative à l'objet repris en marge et ai trouvé
votre proposition idéale.

C'est pour cela que je vous autorise de contacter le
Projet SADE et lui demander de faire un devis du coût de ce raccordement (matériel
et main-d'œuvre).

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col REM.-

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation de la Jeunesse
MAYANGE
SI Préfecture de KANAZI

Objet : raccordement
en eau potable

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception
de votre lettre n° 60102.4.0 du 14 octobre 1987 relative
à l'objet repis en marge et ai trouvé votre
proposition idéale.

C'est pour cela que je vous
autorise de contacter le Projet SADÉ et lui
demander de faire un devis du coût du matériel
et de la de ce raccordement (matériel et main-d'œuvre)

Le Hlyencoop

Centre de Formation des Jeunes
MAYANGE B.P. 12 NYAMATA.-

Mayange, le 14/10/1987--

N° 66 /02.4.0

A traiter par	<i>Félixor</i>
Date entrée:	14/10/87
N° Classement:	7660/1

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif
KIGALI.-

Objet: Problème d'eau potable
au C.F.J MAYANGE.-

Monsieur le Ministre,

Par ma lettre n° II8/02.4.0 du 08 Novembre 1986,
je vous ai mis au courant de la situation que vit le Centre de Formation des
Jeunes Mayange. Par la suite, vous avez envoyé une commission au Centre pour
étudier ce problème.

Cette commission avez trouvé comme solutions:
soit la construction d'une grande citerne pouvant recueillir l'eau de pluie
sur la barza de l'entrepôt ou le déplacement des citernes se trouvant au
Centre de KAVUMU qui elles aussi pouvaient recueillir l'eau de pluie. Or
depuis ce jour cette commission n'a plus remis les pieds au Centre. Quelle
sera alors Monsieur le Ministre; l'avenir du Centre face à cette situation ?

Puisque la commission du Ministère avez envisagé
de résoudre ce problème par les moyens ci-haut cités; le Centre vous propose
une troisième voie de solution: contacter les responsables du Projet SADE qui
ont approvisionné la région du Bugesera en eau potable pour leur demander s'
il n'y a pas moyen d'alimenter aussi le Centre. La canalisation d'eau se trou-
vant à 3.700 m du Centre; si les responsables acceptaient cette proposition,
le Ministère pourrait dans ses démarches leur proposer de fournir et le matériel
et la main d'œuvre . Et ainsi, le Centre pourrait lui aussi profiter de l'eau
potable qui reste la denrée rare dans la région du Bugesera.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma considération distinguée.

Le Directeur du C.F.J. MAYANGE

NYABYENDA Boniface--



FICHE DE TRANSMISSION

A :

Ministre.

- Pour suite à donner _____
- Pour approbation * _____
- Pour signature _____
- Pourrions-nous en parler ? _____
- Venir me voir _____
- Comme convenu _____
- Suite à votre demande _____
- Noter et retourner _____
- Pour information _____
- A classer _____
- Commentaires _____
- _____
- _____
- _____

Date :

9/11/87

De :

Certion des credits
eBrah

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.

Kigali, le

N° /15.11

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation de la Jeunesse
MAYANGE
S/Prefecture KANAZI.

Objet : Carburant pour
Tracteur

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre n° 59/02.4.0. du
14/10/87, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Ministère fera un effort
pour vous fournir du carburant pour des opérations bien déterminées par ce que
ledit tracteur n'était pas prévu sur l'article qui a en charge le carburant
pour l'année en cours.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation de la Jeunesse
MAYANGE
SI Préfecture KAHAZI

Objet : carburant
pour tracteur

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre
n° 53/02.4.0 du 14/10/87, j'ai l'honneur de vous
faire savoir que le Ministère fera un effort pour
vous fournir du carburant pour des opérations
bien déterminées parce que ledit tracteur
n'était pas prévu sur ~~le budget de l'Etat~~ l'article
qui a en charge le carburant pour l'année en
cours.

Le Mijencoops

Centre de Formation des Jeunes
MAYANGE B.P. 12 NYAMATA;

Mayange, le 14/10/1987

N° 59 /02.4.0

A traiter par	Gestion
Date entrée :	14/10/87
N° Classement :	7667/15 11

B 11

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif
KIGALI.

Objet: Demande de carburant
pour le tracteur.

Monsieur le Ministre,

Le Centre de Formation des Jeunes MAYANGE apprécie très hautement le soutien que vous avez accordé en mettant à sa disposition une machine agricole (tracteur) pour lui aider dans le cadre de l'exploitation agricole du Centre.-

Néanmoins, il est très difficile pour le Centre de trouver du carburant pour cet engin puisque celui-ci ne dispose pas de fonds à cet effet. Ainsi, Monsieur le Ministre, le Centre voudrait bien que le service de la Gestion des Crédits dans ses prévisions pense à ce véhicule du Centre du moins pour les deux premières années et après le Centre pourrait le prendre à charge lui-même.-

Dans l'attente d'une suite favorable à notre demande, je vous prie d'agréer; Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.-

Le Directeur du C.F.J MAYANGE

NYABIYENDA Boniface.-



Kigali, le 6 Mai 1988

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Afin de permettre à l'équipe de contrôle des comptes et des magasins du Département de terminer les travaux de rédaction et de dactylographie de son rapport, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser les agents NTAGUNGIRA Alphonse et MUKAMURENZI Assumpta de faire leur Umuganda au bureau samedi le 7/05/1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma très haute considération.

Le Directeur de la Planification,
Evaluation et Inspection des Projets
KAYOBOKÉ Ferdinand.

P/o Kalisa Emmanuel

Chef de Division



MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
DIRECTION PLANIFICATION

Kigali, le 5 Avril 1988

A Messieurs KALISA Emmanuel
Chef de Division
KAYINAMURA Grégoire
Chef de Bureau
GAHIZI J. Damascène
Fonctionnaire Principal
NTAGUNGIRA Alphonse
Agent

Objet: Composition de la commission d'inspection et de contrôle des comptes et magasins du Ministère.

Monsieur,

Suite à la note de service du Ministre n° 0984/15.00 du 02 Avril 1988, relative à l'objet émargé, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous êtes choisi pour faire partie de la commission de contrôle des comptes et magasins du MIJEUCOOP comme l'année dernière.

Messieurs KALISA et NTAGUNGIRA s'occupent des magasins, tandis que KAYINAMURA et GAHIZI se chargeront des comptes qui leur sont déjà connus.

Vu l'urgence de cette mission vous êtes prié d'y accorder la plus grande priorité et de vous y mettre dès la réception de la présente.

Le rapport final devant parvenir au Ministre au plus tard le 30 Avril, la commission doit avoir terminé son travail le 28 courant, la situation à établir concerne l'exercice 1987 à partir de celle la dernière fois.

C.P.I.à:

- Monsieur le Directeur Général
au MIJEUCOOP (Tous)

KIGALI.

KAYOBOKA Ferdinand
Directeur.

